

# **BONDUELLE**

Rapport des Commissaires aux comptes  
sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières  
donnant accès au capital en vue de rémunérer des  
apports en nature

Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2015  
(Onzième résolution)

## **DELOITTE & ASSOCIES**

67, RUE DU LUXEMBOURG  
59777 EURALILLE

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 1 723 040 EUROS - RCS NANTERRE B 572 028 041

SIEGE SOCIAL : 185, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

# **BONDUELLE**

Siège Social : La Woestyne - 59173 RENESCURE  
Société en commandite par actions au capital de 56.000.000 Euros  
N° Siren : 447 250 044

Rapport des Commissaires aux comptes  
sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières  
donnant accès au capital en vue de rémunérer des  
apports en nature

Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2015  
(Onzième résolution)

BONDUELLE

*Emission d'actions ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2015*

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation à la Gérance de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital social au jour de la présente assemblée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider une émission. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Gérance d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur l'émission proposée et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de votre Gérance relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

**BONDUELLE**

*Emission d'actions ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2015*

Le rapport de la Gérance appelle de notre part l'observation suivante :

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Gérance.

*Fait à Courbevoie et Lille, le 3 novembre 2015*

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE &  
ASSOCIES**

\_\_\_\_\_  
Gérard Badin

**MAZARS**

\_\_\_\_\_  
Jean-Maurice El Nouchi